



Direction régionale de l'environnement de
l'aménagement et du logement
Direction de l'écologie

Conseil régional Occitanie
Direction de la transition écologique et
énergétique

Arrêté portant création du comité régional biodiversité de la région Occitanie

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,

La présidente du conseil régional Occitanie,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L371-3 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n° 2017-339 du 15 mars 2017 relatif au comité national de la biodiversité ;

Vu le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;

Vu les désignations proposées par les organismes consultés ;

Arrêtent :

Article 1^{er} – Objet et missions du comité régional de la biodiversité

Il est institué un comité régional de la biodiversité (CRB) pour la région Occitanie. La présidente du conseil régional Occitanie et le préfet de région Occitanie en assurent conjointement la présidence.

Ce comité est notamment :

- associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité mentionnée à l'article L. 110-3 du code de l'environnement ;
- associé à l'élaboration, à la révision et au suivi du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- associé à l'élaboration et au suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

- consulté, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Régions et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.
- consulté pour avis sur les orientations stratégiques prises par l'agence régionale de la biodiversité (ARB) dès lors que celle-ci aura été mise en place.

Son avis peut également être recueilli sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques préalablement à l'enquête publique.

Il veille, en lien avec les comités de massif, à la cohérence avec les enjeux inscrits dans le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif.

La présidence du comité peut le saisir de toute mesure réglementaire, de tout document de planification ou tout projet ayant trait à la biodiversité.

Après validation par la présidence, le comité pourra être consulté sur tous les sujets d'enjeu régional ayant trait à la biodiversité.

Le comité peut saisir le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations.

Article 2 – Fonctionnement

Les services de la DREAL Occitanie et du conseil régional assurent conjointement le secrétariat du CRB.

Les membres du comité ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui est en objet.

Un règlement intérieur précise les règles de fonctionnement du CRB, notamment : le quorum nécessaire à toute décision, la possibilité pour un membre de donner mandat à un autre membre du comité, le contenu du procès verbal des réunions, les modalités de création et de fonctionnement de commissions spécialisées.

Article 3 – Suppléance

Les membres du comité peuvent être suppléés par un membre de l'organisme ou du service auquel ils appartiennent.

Article 4 – Composition

Le CRB est composé de 145 membres désignés pour cinq ans et répartis en cinq collèges de la façon suivante :

1° – Collège (1) de représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics représentant au moins 30 % des membres :

- 5 représentants du conseil régional ;
- 13 représentants des conseils départementaux représentant chacun un des treize départements de la région, désignés par les conseils départementaux ;
- 1 représentant de chaque parc naturel régional de la région et 1 représentant de chacune des associations de préfiguration des parcs naturels régionaux en cours de création dans la région (8) ;
- dès sa création, le cas échéant, 1 représentant de l'agence régionale de la biodiversité Occitanie ;
- 1 représentant de l'union régionale des communes forestières ;

- 16 représentants de communes, groupements de collectivités compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des cours d'eau, désignés par les associations départementales des maires de la région à cette fin.
- 1 représentant de l'entente interdépartementale pour la démostriction du littoral méditerranéen (EID) ;

2° – Collège (2) de représentants de l'État et de ses établissements publics représentant au moins 15 % des membres :

- 1 représentant du parc national des Cévennes ;
- 1 représentant du parc national des Pyrénées ;
- 2 représentants des services régionaux de l'État compétents en matière de protection de la biodiversité, de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- 1 représentant des services régionaux de l'État compétents en matière d'agriculture et de forêt ;
- 1 représentant des services régionaux de l'État compétents en matière d'infrastructure transport ;
- 1 représentant du secrétariat général aux affaires régionales Occitanie ;
- 1 représentant de la direction régionale de l'agence française pour la biodiversité (AFB) ;
- 1 représentant de la direction régionale de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- 1 représentant de l'agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 1 représentant de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- 1 représentant de la direction régionale Occitanie de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- 1 représentant du conservatoire du littoral (délégation Languedoc Roussillon) ;
- 1 représentant de l'établissement public foncier Occitanie (EPF) ;
- 1 représentant du commissariat de massif des Pyrénées ;
- 1 représentant du commissariat de massif du Massif Central ;
- 1 représentant des directions départementales des territoires (DDT) ;
- 1 représentant des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ;
- 1 représentant de la direction territoriale de l'office national des forêts (ONF) ;
- 1 représentant de la direction territoriale Rhône Saône de VNF ;
- 1 représentant de la direction territoriale Sud-Ouest de VNF ;
- 1 représentant de la direction territoriale Occitanie de SNCF Réseau ;
- 1 représentant du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- 1 représentant de la caisse des dépôts et consignations (CDC).

3° – Collège (3) de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région représentant au moins 20 % des membres :

- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la région Occitanie (CCIR) ;
- 1 représentant de la fédération régionale des chasseurs Languedoc-Roussillon ou de la fédération régionale des chasseurs Midi-Pyrénées ou de l'organisme fusionné issu des deux structures ;
- 1 représentant d'une fédération départementale des chasseurs ;

- 1 représentant de l'association régionale des fédérations départementales de pêche de la région Occitanie (ARPO) ;
- 1 représentant de l'union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement en Occitanie (URCAUE) ;
- 1 représentant du centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
- 2 représentants de la chambre régionale d'agriculture ;
- 1 représentant du syndicat « jeunes agriculteurs » ;
- 1 représentant de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles ;
- 1 représentant de la confédération paysanne ;
- 1 représentant du réseau national semences paysannes en région Occitanie ;
- 1 représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER Occitanie) ;
- 1 représentant du conseil économique, social, et environnemental régional (CESER) ;
- 1 représentant de chaque représentation régionale de l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (2) ;
- 1 représentant d'EDF ;
- 1 représentant d'ENGIE ;
- 1 représentant de France énergie éolienne Sud ;
- 1 représentant du syndicat des énergies renouvelables ;
- 1 représentant des professionnels de l'énergie solaire ;
- 1 représentant du comité régional de pêche maritime et d'élevage marin ;
- 1 représentant du comité régional de conchyliculture en méditerranée ;
- 1 représentant de Fransylva Occitanie – union régionale des syndicats de forestiers privés d'Occitanie ;
- 1 représentant local du syndicat national d'apiculture ;
- 1 représentant de FIBOIS ;
- 1 représentant d'UNSA sport ;
- 1 représentant du comité régional olympique Occitanie ;
- 1 représentant de réserves naturelles de France ;
- 1 représentant de la fédération des réserves naturelles catalanes.

4° – Collège (4) de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, représentant au moins 20 % des membres :

- 1 représentant de chaque fédération France nature environnement présente en Occitanie (2) ;
- 1 représentant de l'Union des associations naturalistes d'Occitanie Oc'nat ;
- des représentants de chaque « tête de réseau du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) » non représentés par ailleurs :
 - 1 représentant de nature Midi-Pyrénées ;
 - 1 représentant de chaque conservatoire régional d'espace naturel présent sur le territoire de la région Occitanie (2 CEN) ;
 - 1 représentant de l'office pour les insectes et leur environnement de Languedoc-Roussillon ;
 - 1 représentant de l'union régionale des fédérations de pêche de Languedoc-Roussillon ;
 - 1 représentant des « écologistes de l'Euzière » ;

- 1 représentant de l'association Caracol ;
- 1 représentant de la LPO (ligue de protection des oiseaux) 11 ;
- 1 représentant du groupe chiroptères de la région Languedoc-Roussillon ;
- 1 représentant de Tela Botanica ;
- des représentants d'association à compétence supra-départementale
 - 1 représentant de chaque association « GRAINE » présente sur le territoire de la région Occitanie (2) ;
 - 1 représentant de l'association des migrateurs Rhône Méditerranée ;
 - 1 représentant de l'association Migradour ;
 - 1 représentant de l'association MIGADO ;
 - 1 représentant des cellules d'animations territoriales et conseils techniques aux gestionnaires de zones humides (CATZH) - ADASEA 32 ;
 - 1 représentant de l'association française de l'arbre et la haie champêtre en région Occitanie ;
 - 1 représentant des unions régionales des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) ;
- des représentants d'associations départementales :
 - 1 représentant de l'association des naturalistes de l'Ariège ;
 - 1 représentant de l'association Aude Claire ;
 - 1 représentant de la LPO 12 ;
 - 1 représentant du COGard (centre ornithologique du Gard) ;
 - 1 représentant de Mosson coulée verte ;
 - 1 représentant de la LPO 34 ;
 - 1 représentant de la LPO 46 ;
 - 1 représentant de l'ALEPE (association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement) ;
 - 1 représentant d'AREMIP (action recherche environnement Midi-Pyrénées) ;
 - 1 représentant du GOR (groupe ornithologique du Roussillon) ;
 - 1 représentant de LPO 81 ;
 - 1 représentant de l'association des sciences naturelles du Tarn et Garonne ;

5° – Collège (5) de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, représentant au moins 5 % des membres :

- 1 représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- 1 représentant de chaque conservatoire botanique national présent sur le territoire de la région Occitanie ; (2)
- 1 représentant de l'institut de recherches en sciences et technologies de l'environnement (IRSTEA) ;
- 1 représentant de l'INRA ;
- 2 représentants du CEFE CNRS ;
- 1 représentant d'IFREMER ;
- 1 représentant du bureau de recherche géologique et minière (BRGM) ;
- 1 représentant des laboratoires GEODE de l'université Toulouse 2 ;
- 1 représentant du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse ;
- 1 représentant ECOLAB de l'Université Toulouse 3 ;
- 1 représentant du Laboratoire ARAGO, observatoire océanologique.

Article 5 – Annexe

La liste nominative des personnes désignées comme représentants des organismes membres du comité régional de la biodiversité est annexée au présent arrêté. Cette liste doit comprendre un minimum de 40 % de personnes du même sexe.

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il est désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions. L'organisme concerné informe le secrétariat du comité dans les meilleurs délais.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **06 NOV 2017**

Le préfet de la région Occitanie

La présidente du conseil régional Occitanie

Signé : Pascal MAILHOS

Signé : Carole DELGA

Annexe à l'arrêté portant création du comité régional biodiversité de la région Occitanie

Organisme	Représentant(e)
Collège (1) de représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics	
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée	Agnès LANGEVINE
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée	Raphaël DAUBET
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée	Hussein BOURGI
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée	Bernard GILABERT
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées – Méditerranée	Marie-Caroline TEMPESTA
Représentant désigné par l'Association des Maires 09	Isabelle PEYREFITTE
Représentant désigné par l'Association des Maires 11	Fabienne MARTINAGE
Représentant désigné par l'Association des Maires 12	Jean Louis GRIMAL
Représentant désigné par l'Association des Maires 30	Nicole PERREAU
Représentant désigné par l'Association des Maires 31	Jean-Bernard PORTET
Représentant désigné par l'Association des Maires 32	Pierrette MENAL
Représentant désigné par l'Association des Maires 34	Agnès CONSTANT
Représentant désigné par l'Association des Maires 46	Dominique BIZAT
Représentant désigné par l'Association des Maires 48	Jean-Paul ITIER
Représentant désigné par l'Association des Maires 65	Jean-Baptiste LARZABAL
Représentant désigné par l'Association des Maires 66	Madeleine GARCIA-VIDAL
Représentant désigné par l'Association des Maires 81	Judith AJCHENBAUM
Représentant désigné par l'Association des Maires 82	Monique FAVIER
Représentant Bassin RMC	Robert CRAUSTE
Représentant Bassin AG	Maryse CARRERE
Représentant Bassin AG	Jacques OBERTI
Conseil Départemental des Pyrénées Orientales	Michel MOLY
Conseil Départemental de la Lozère	Michèle MANOA
Conseil Départemental du Gard	Geneviève BLANC
Conseil Départemental de l'Hérault	Dominique NURIT
Conseil Départemental de l'Aude	Marie-Christine BOURREL
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI
Conseil Départemental de l'Aveyron	Brigitte MAZARS
Conseil Départemental de la Haute-Garonne	Jean-Michel FABRE
Conseil Départemental des Hautes – Pyrénées	Yves SAINT-MARTIN
Conseil Départemental du Gers	Lydie TOISON
Conseil Départemental du Lot	Catherine MARLAS
Conseil Départemental du Tarn	Christophe TESTAS
Conseil Départemental du Tarn et Garonne	Michel WEILL
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	Daniel VIAELLE
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Michel DIAZ
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes	Josette PUJOL
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses	Christian FONT
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Causses du Quercy	Jacques BORZO
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	André ROUCH
Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Michèle CASTAN
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Corbières Fenouilledes	Jean-Pierre FOURLON
Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie (URCF)	Geneviève GASQ-BARRES
Agence Régionale de la Biodiversité	Membre pas encore nommé
Entente Interdépartementale pour la démoustication (EID) du littoral méditerranéen	Albane MARIE
Collège (2) de représentants de l'État et de ses établissements publics	

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie	Didier KRUGER
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie	Zoé MAHE
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie	Pascal AUGIER
Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIR SO)	Nathalie RICHER
Secrétariat Général aux Affaires Régionales Occitanie (SGAR)	Laurent CARRIE
Parc National des Cévennes	Yann DISSAC
Parc National des Pyrénées	Marc TISSEIRE
Agence Française pour la Biodiversité (AFB) – Direction Régionale Occitanie	Yvain BENZENET
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) – Délégation Régionale Occitanie	Nicolas ALBAN
Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse – Délégation de Montpellier	Dominique COLIN
Agence de l'Eau - Adour-Garonne	Dominique TESSEYRE
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) – Occitanie	Christelle BEDES
Conservatoire du Littoral Languedoc-Roussillon	Claudine LOSTE
Établissement Public Foncier LR	Sophie LAFENETRE
Commissariat à l'Aménagement, à la Protection et au Développement des Pyrénées	Jean-Luc BERNARD-COLOMBAT
Commissariat à l'Aménagement, à la Protection et au Développement du Massif Central	Vincent JUILLET
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM 11)	Muriel DUPASQUIER
Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (DDT 12)	Laurent LEFEVRE
Office National des Forêts (ONF) – Direction Territoriale Midi Méditerranée	David TRESMONTANT
Voies Navigables de France (VNF) Direction Territoriale Sud Ouest	Émilie COLLET
Voies Navigables de France (VNF) Direction Territoriale Rhône Saône	Laurent GERIN
Direction Territoriale SNCF Réseau Occitanie	Violaine BERNARD
Parc Naturel Marin du Golfe du Lion	Aline FIALA
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) – Direction Régionale Occitanie	Gilles BONNY
Collège (3) de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région	
Chambre Régionale de Commerce et de l'industrie de d'Occitanie	Emmanuelle PARACHE
Fédération Régionale des Chasseurs Occitanie	Lucie GILLIOZ
Fédération Départementale des chasseurs	Nicolas CAYSSIOLS
Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Occitanie	Gilles GREGOIRE
URCAUE - Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Occitanie	Philippe LABAUME
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie	Élise BUCHET
Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie	Jean-Claude HUC
Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie	Laure SERRES
Jeunes Agriculteurs Occitanie	Nicolas MONTIEL
Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Occitanie	Pierre VINCENS
Confédération Paysanne Occitanie	Mathieu VASLIN
Réseau National Semences Paysannes en Région Occitanie	Martin LACROIX
Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) – Occitanie	Dominique GRANIER
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) Occitanie	Karine PELOSSE
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNCICEM) – Languedoc Roussillon	Delphine CREQUER
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) – Midi Pyrénées	Carole BURGUE-MAZARS
EDF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	Virginie MONNIER-MANGUE

ENGIE Direction déléguée Occitanie	Serge PINA
France Énergie Éolienne	Mellyn MASSEBIAU
Syndicat des Énergies renouvelables - SOLER	Jérôme SUDRES
ENERPLAN – Syndicat des professionnels de l'énergie solaire	Jean – Sébastien BESSIERE
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages marins	Fabrice JEAN
Comité Régional de Conchyliculture en Méditerranée	Philippe ORTIN
FRANSYLVA Occitanie	Max ALLIES
Syndicat National d'Apiculture	Olivier FERNANDEZ
FIBOIS	Christophe GLEIZE
UNSA SPORT	Thierry JALBAUD
Comité Régional Olympique et Sportif Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées	Richard MAILHÉ ou Gilles GALY
Réserves Naturelles de France	Julie BERTRAND
Collège (4) de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations oeuvrant pour la préservation de la biodiversité	
Fédération des Réserves Naturelles Catalanes	Jean-Luc BLAISE
France Nature Environnement Midi Pyrénées	Sandrine LONGIS
France Nature Environnement Languedoc Roussillon	Alain RAVAYROL
Union des Associations Naturalistes d'Occitanie – Oc'nat	Catherine MAHYEUX
Nature Midi-Pyrénées	Pascale MAHE
Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	Jacques LEPART
Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées	Daniel MARC
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) - Antenne Languedoc Roussillon	Stéphane JAULIN
Union Régionale des Fédérations de pêche de Languedoc Roussillon	Alix HADDAD
Les Écologistes de l'Euzière	Élise MOUYSET
CARACOL	Vincent PRIE
Ligue de Protection des Oiseaux – Aude (LPO 11)	Francis MORLON
Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon	Blandine CARRE
Association Tela Botanica	Daniel MATHIEU
Graine Midi-Pyrénées	Karine DEWILDE
Graine Languedoc Roussillon	Jean-Paul SALASSE
Association Migrateurs Rhône Méditerranée	Jean Claude MONNET
Association Migradour	Olivier BRIARD
Association MIGADO	Anne SOULARD
Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du GERS (ADASEA 32) - Cellule d'Animation Territoriale et Conseils Techniques aux gestionnaires de Zones Humides (CATZH)	Claire LEMOUZY
Association Française Arbres et Haies Champêtres d'Occitanie	Nathalie HEWISON
Union Régionale CPIE Occitanie	Émilie VARRAUD
Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA)	Anne TISON
Association Aude Claire	Marie GUERARD
Ligue de Protection des Oiseaux – Aveyron (LPO 12)	Leslie CAMPOURCY
COGARD	Daniel BIZET
Association Mosson coulée verte	Catherine VIGNON
LPO Lot Nature	Marc ESSLINGER
Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	François LEGENDRE
Association pour la Recherche sur l'Environnement en Midi-Pyrénées (AREMIP)	Françoise NOBLE
Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)	Agnès TESTU
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) – Tarn	Évelyne HABER
Société des sciences naturelles du Tarn et Garonne	Pierre SIEURAC

LPO Hérault	Nicolas SAULNIER
Collège (5) de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche	
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Occitanie (CSRPN)	Bernard DELAY
Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi Pyrénées	Jocelyne CAMBECEDES
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	James MOLINA
Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'agriculture (IRSTEA)	Jennifer AMSALLEM
Institut National de Recherche Agronomique (INRA)	Coralie CALVET
CEFE - CNRS - Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive	Sylvain PIOCH
CEFE - CNRS - Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive	John THOMPSON
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) – Station de Sète	Annie FIANDRINO
BRGM Direction Régionale Occitanie	Ariane BLUM
GEODE Université du Mirail	Didier GALOP
Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse	Pierre DALOUS
Laboratoire Écologique Fonctionnelle et Environnement ECOLAB - UMR 5245	Charles GERS
Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer - Laboratoire Arago	Céline LABRUNE